



# SILICONI COMMERCIALE SPA

Via Francia 4 Z.I. - 36053 GAMBELLARA (VI) ITALY  
Tel +39 0444 649766 Fax +39 0444 440018 www.siliconi.it

## Fiche de Données de Sécurité TRONICSIL 90



F+

Fiche du 15/3/2013, révision 3.6

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Nom commercial TRONICSIL 90  
Code commercial 11510/02

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Nettoyant pour électronique (aérosol)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

SILICONI COMMERCIALE SPA - Via Francia 4 Z.I. 36053 Gambellara (VI) ITALY tel n. +39 0444 649766

Personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité:

info@siliconi.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

SILICONI COMMERCIALE SPA - tel n. +39 0444 649766 lun-ven 08:00 - 17:00

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères des Directives 67/548/CE, 99/45/CE et amendements successifs :

Propriété / Symboles:

F+ Extrêmement inflammable

Phrases R:

R12 Extrêmement inflammable.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage



F+

Symboles:

F+ Extrêmement inflammable

Phrases R:

R12 Extrêmement inflammable.

Phrases S:

S2 Conserver hors de la portée des enfants.

S23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols (terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant).

S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Qualité spéciale:

Réceptacle sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

Fabricant du produit ne pourra pas être tenu pour responsable en cas de dommages dus à une utilisation inappropriée du produit.

Direttiva 648/2004 (Detergents):

>30%: Idrocarburi Alifatici

>30%: Idrocarburi Aromatici

<5%: Idrocarburi Alogenati

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes de la Directive CEE 67/548 et du Règlement CLP et classification relative :



# SILICONI COMMERCIALE SPA

Via Francia 4 Z.I. - 36053 GAMBELLARA (VI) ITALY  
Tel +39 0444 649766 Fax +39 0444 440018 www.siliconi.it

## Fiche de Données de Sécurité

### TRONICSIL 90

50% - 60% Naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Numéro Index: 649-327-00-6, CAS: 64742-48-9, EC: 265-150-3

Xn; R65



3.10/1 Asp. Tox. 1 H304

DECLP\*

30% - 40% Hydrocarbures en C3-4

Numéro Index: 649-199-00-1, CAS: 68476-40-4, EC: 270-681-9

F+; R12; substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires



2.5 Press. Gas H280



2.2/1 Flam. Gas 1 H220

DECLK\*

DECLK (CLP)\*

2.5% - 5% 1,2-dichloropropane

Numéro Index: 602-020-00-0, CAS: 78-87-5, EC: 201-152-2

F,Xn; R11-20/22



2.6/2 Flam. Liq. 2 H225



3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302



3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332

\*DECLP: Substance classée selon la note P de l'annexe I de la directive 67/548/CEE. La classification 'Cancérogène' n'est pas nécessaire s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1% poids/poids de benzène

\*DECLK: Substance classée selon la note K de l'annexe I de la directive 67/548/CEE. La classification 'Cancérogène' n'est pas nécessaire s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1% poids/poids de 1,3-butadiène

\*DECLK (CLP): Substance classée conformément à la note K de l'annexe VI du Règlement (CE) 1272/2008. La classification comme cancérogène ou mutagène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (no EINECS 203-450-8).

Pour la définition des mots concernant la liste des risques, se référer à la section 16

## 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Non applicable sous forme d'aérosol

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :

Aucun

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

CO2 ou extincteur à poudre

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Néant en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie.

Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.



# SILICONI COMMERCIALE SPA

Via Francia 4 Z.I. - 36053 GAMBELLARA (VI) ITALY  
Tel +39 0444 649766 Fax +39 0444 440018 www.siliconi.it

## Fiche de Données de Sécurité

### TRONICSIL 90

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

#### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence  
Porter les dispositifs de protection individuelle.  
Éliminer toute source d'allumage.  
Emmener les personnes en lieu sûr.  
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement  
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.  
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage  
Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres sections  
Voir également les paragraphes 8 et 13.

#### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Contenant pressurisé. Ne pas percer ou bruler, même si l'aérosol est vide.  
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Ne pas fumer.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.  
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.  
Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail  
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités  
Tenir loin des flammes, étincelles et des sources de chaleur. Ne pas exposer aux rayons de soleil.  
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.  
Matières incompatibles:  
Aucun. Voir également les paragraphes 10  
La conception particulière des locaux  
Frais et bien aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)  
Aucune utilisation particulière

#### 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1. Paramètres de contrôle  
Hydrocarbures en C3-4 - CAS: 68476-40-4  
TLV TWA - 1000 ppm  
1,2-dichloropropane - CAS: 78-87-5  
TLV TWA - ppm 75 A4  
TLV STEL - ppm 110 A4  
Valeurs limites d'exposition DNEL  
N.A.  
Valeurs limites d'exposition PNEC  
N.A.
- 8.2. Contrôles de l'exposition  
Protection des yeux :  
Utiliser des lunettes de travail dont la protection latérale = EN166. Si il existe un risque à l'exposition à des vapeurs pouvant causer des troubles oculaires, utiliser un masque anti-gaz avec protection faciale totale.  
Protection de la peau :  
Protéger la peau n'est pas nécessaire lors de contacts brefs mais, est requise lorsque on porte des vêtements propres et antistatique. En cas de contacts prolongés et fréquents, utiliser un vêtement de protection étanche adapté au type de produit utilisé. Le choix d'une tenue de protection spécifique comportant notamment une combinaison, des gants, des chaussures et une protection de la tête dépendra du type d'opérations.  
Protection des mains :  
Dans le cadre d'une utilisation normale du produit aucune protection particulière n'est nécessaire. Toutefois Pour protéger les mains de contacts fréquents et répétés il est recommandé d'utiliser des gants résistants au solvants (OVC, PE, néoprène, pas de caoutchouc naturel).  
Protection respiratoire :  
La qualité de l'air inhalé doit être préservée avec certaines limites d'exposition à des produits nocifs. Si l'inhalation de produit nocif doit dépasser la limite, il est alors recommandé d'utiliser un système respiratoire



# SILICONI COMMERCIALE SPA

Via Francia 4 Z.I. - 36053 GAMBELLARA (VI) ITALY  
Tel +39 0444 649766 Fax +39 0444 440018 www.siliconi.it

## Fiche de Données de Sécurité

### TRONICSIL 90

individuel équipé d'un filtre de type EN 141.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aérer les locaux où le produit est stocké et/ou manipulé

Conservier et utiliser le produit uniquement dans un endroit bien ventilé.

Une ventilation spécifique peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Utiliser équipement technique pour maintenir les concentrations dans l'air en dessous des limites d'exposition.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect et couleur: contenant pressurisé avec produit de base et gaz liquéfié

Odeur: caractéristique

Seuil d'odeur : N.A.

pH: N.A.

Point de fusion/congélation: N.A.

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: N.A.

Inflammation solides/gaz: N.A.

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : N.A.

Densité des vapeurs: 2

Point éclair: < 0 ° C

Vitesse d'évaporation : N.A.

Pression de vapeur: 3-5 bar

Densité relative: N.A.

Hydrosolubilité: insoluble

Liposolubilité: oui

Coefficient de partage (n-octanol/eau): N.A.

Température d'auto-allumage : > 400°C

Température de décomposition: N.A.

Viscosité: N.A.

Propriétés explosives: N.A.

Propriétés comburantes: N.A.

9.2. Autres informations

Miscibilité: N.A.

Liposolubilité: N.A.

Conductibilité: N.A.

Propriétés caractéristiques des groupes de substances N.A.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

10.4. Conditions à éviter

Ne pas exposer aux rayons de soleil ou à une température supérieure à 50°C.

Tenir éloigner des agents oxydants

10.5. Matières incompatibles

Eviter le contact avec les matières combustibles. Le produit pourrait s'enflammer

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le mélange :

N.A.

Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité - CAS: 64742-48-9

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 5000 mg/m3 - Durée: 4h

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg

1,2-dichloropropane - CAS: 78-87-5

LD50 Oral (RABBIT)>1900mg/Kg



# SILICONI COMMERCIALE SPA

Via Francia 4 Z.I. - 36053 GAMBELLARA (VI) ITALY  
Tel +39 0444 649766 Fax +39 0444 440018 www.siliconi.it

## Fiche de Données de Sécurité

### TRONICSIL 90

LD50 Skin (RABBIT): 8750 mg/Kg

LC50 Inhal (RAT 8h):3000 ppm

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandées par le Règlement 453/2010/CE indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

---

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail, éviter la dispersion dans l'environnement.

NE CONTIENT PAS DE CHLORE-FLUORO-CARBONES

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité - CAS: 64742-48-9

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1000 mg/l - Durée h: 48

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun

N.A.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

### 12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun

---

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les conditions de mise au rebut doivent être en accord avec la législation locale ou nationale. Un aérosol peut exploser à une température supérieure à 50°C, si il contient encore quelques résidus du gaz. Les aérosols utilisés, même si ils ne sont pas complètement vidés, ne doivent pas être jetés dans l'environnement

CATALOGUE DES CODES EUROPEENS POUR LES DECHETS :

Les aérosols, en tant que rejet domestique, sont exclus de l'application de cette norme, liée à l'activité l'industrielle.

Les aérosols vides provenant d'un usage professionnel peuvent être classifiés comme suit : 15.01.10:

conditionnement contenant des résidus de substances dangereuses ou des résidus contaminés par ces substances

---

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1. Numéro ONU

ADR-Numero ONU: 1950

IATA-Numero ONU: 1950

IMDG-Numero ONU: 1950

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR-Shipping Name: AEROSOLS, Flammable

IATA-Technical name: AEROSOLS, Flammable

IMDG-Technical name: AEROSOLS

Limited Quantity: max 1000ml Total gross mass of package not exceed 30 kg LQ2 aerosol (>50ml e <1000ml)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe: 2, 5F

ADR-Label: <UN1950 AEROSOLS>

IATA-Classe: 2.1

IATA-Label: <UN1950 AEROSOLS>

IMDG-Classe: 2

IMDG-Label: <UN1950 AEROSOLS>

### 14.4. Groupe d'emballage

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Marine pollutant: No

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur



# SILICONI COMMERCIALE SPA

Via Francia 4 Z.I. - 36053 GAMBELLARA (VI) ITALY  
Tel +39 0444 649766 Fax +39 0444 440018 www.siliconi.it

## Fiche de Données de Sécurité

### TRONICSIL 90

IMDG-Technical name: AEROSOLS Limited Quantity: max 1000ml Total gross mass of package not exceed 30 kg LQ2  
IMDG-EMS: F-D  
IMDG-MFAG: S-U  
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC  
N.A.

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement  
Dir. 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses). Dir. 99/45/CEE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses). Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail). Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle) ; Dir. 2006/8/CE. Réglementation (CE) n°1907/2006 (REACH), Réglementation (CE) n°1272/2008 (CLP), Réglementation (CE) n°790/2009 (1° ATP CLP), Réglementation (EU) n°453/2010 (Annexe I). Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

1999/13/CE (Directive COV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique  
Non

### 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases utilisées dans le paragraphe 3:

R11 Facilement inflammable.

R12 Extrêmement inflammable.

R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H332 Nocif par inhalation.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.  
CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).  
CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.  
DNEL: Niveau dérivé sans effet.  
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.  
GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.  
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.  
IATA: Association internationale du transport aérien.  
IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).  
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.  
ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).  
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.  
KSt: Coefficient d'explosion.  
LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.  
LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.  
LTE: Exposition à long terme.  
PNEC: Concentration prévue sans effets.  
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.  
STE: Exposition à court terme.  
STEL: Limite d'exposition à court terme.  
STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.  
TLV: Valeur de seuil limite.  
TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)  
WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.  
N.A.: N.A.



**SILICONI COMMERCIALE SPA**

Via Francia 4 Z.I. - 36053 GAMBELLARA (VI) ITALY  
Tel +39 0444 649766 Fax +39 0444 440018 [www.siliconi.it](http://www.siliconi.it)

## Fiche de Données de Sécurité

### TRONCSIL 90

N.D.: